

Ce CHSCT s'est tenu sous la présidence du DASEN M.Crépin, en présence de la Secrétaire Générale Mme Decolasse-Tomczak, de l'inspectrice santé et sécurité au travail (ISST) Mme Bury, de la conseillère de prévention Mme Michaud, du médecin de prévention le docteur Quenot, des assistantes sociales et des organisations syndicales représentatives. Vos représentants de l'UNSA ÉDUCATION membres du CHSCT Nathalie Puissant et David Hamery, ont comme à chaque instance, siégé et été force de proposition.

- **Traitement et suivi des fiches RSST**

Les fiches du Registre Santé et Sécurité au Travail ont été étudiées : Problèmes de sécurité dus aux bâtiments, suspicion d'amiante, élèves à comportement gravement perturbateur, souffrance au travail ont été évoqués.

4 nouvelles fiches SST ont été traitées dans le 1<sup>er</sup> degré et pour lesquelles la délégation de l'UNSA Éducation a veillé à ce que des réponses soient apportées aux collègues qui ont sollicité le CHSCT.

Suivi de 2 fiches SST (ouvertes en 2017 et 2018) une dans le 1<sup>er</sup> degré et une dans le 2<sup>nd</sup> degré.

- **Bilan d'activité de l'inspectrice Santé et Sécurité au Travail**

Mme BURY (Inspectrice Santé et Sécurité au Travail) est chargée de vérifier les conditions d'application des règles d'hygiène, de protection de la santé et de la sécurité des agents dans leur travail, en conformité avec les différents codes et réglementations. A cet effet, elle peut proposer toute mesure de nature à améliorer la santé, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels et assure le suivi des préconisations.

Elle se rend dans les écoles et établissements à la demande des IEN, du DASEN ou du CHSCT. Sur l'année 2017/2018, les visites étaient axées sur la problématique de l'amiante.

*A la demande des représentants UNSA Éducation, elle se rendra à l'école d'Acy-en-Multien.*

- **Application « faits établissements »**

Une nouvelle application, via ARENA, va être mise en service afin de pouvoir signaler très rapidement tout incident. La personne qui signalera un fait choisira le niveau de gravité (de 1 à 3). Une réponse automatique sera envoyée, l'IEN et le DASEN seront directement alertés afin qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires dans les meilleurs délais.

Cette application n'a pas vocation à remplacer un autre dispositif existant.

- **Prise de médicaments en milieu scolaire**

Les personnels enseignants n'ont pas pour vocation à donner des médicaments aux élèves. L'administration de médicaments aux élèves sur le temps scolaire doit être effectuée uniquement dans les cas suivants :

- dans le cadre de la mise en place d'un PAI
- à la demande de la famille : l'accord oral de l'enseignant sera demandé puis formalisé sur l'imprimé M1-2. L'enseignant n'ayant pas d'obligation légale de le faire.

- **Actualisation des fiches :**

La fiche M2.1 concernant les préconisations et mesures d'éviction en cas de maladies contagieuses a été réactualisée et présentée par le docteur Hédoïn.

L'imprimé de déclaration « Accident de service,- de trajet » et la circulaire seront réactualisés.

- **Réseau PAS**

Les personnels peuvent rencontrer une difficulté professionnelle ou personnelle (conditions d'exercice du métier, classe difficile, conflit, arrivée récente dans l'Académie, isolement, soucis sociaux, personnels, familiaux, financiers, problèmes de santé, démarches administratives, dispositifs d'aide aux personnels) et avoir besoin d'une écoute attentive, en dehors de tout lien hiérarchique, au sein d'un espace neutre, dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité.

Le dispositif Allô Azur peut alors les aider à y voir plus clair et à avancer dans leur réflexion à la recherche de solutions.

Une équipe formée de personnels de l'éducation nationale se tient à leur disposition, sous forme de permanences téléphoniques : **Allô AZUR au 03.22.92.31.19**

*Vos représentants UNSA Éducation ont fait la demande d'un bilan de ce dispositif lors du prochain CHSCT-SD. Ils ont alerté le DASEN sur le manque d'information des personnels concernant ce dispositif.*

Vos élus SE-UNSA au CHSCT-SD Nathalie Puissant et David Hamery